

Conseil Municipal du 27 février 2023

à

N°ordre 4
N° identifiant 2023-0016

Titre Budget Principal - Adoption du Budget Primitif 2023 avec anticipation du résultat 2022

Rapporteur(s) M. Robert ROCHAUD
Date de la convocation 21/02/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ.
Rapport Budget Primitif 2023
Rapport synthétique - Budgets 2023
Budget Principal - Maquette
Annexe IV - Arrêté
Annexe IV Signature - Feuille d'émargement

Membres en exercice 52
Quorum 27

Présents	41	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - M. Amir MISTRIH - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoint M. Frankie ANGEBAULT - Mme Samira BARRO-KONATÉ - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. Anthony BROTTIER - Mme Isabelle CHÉDANEAU - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - M. Rafael DOS SANTOS CRUZ - Mme Alexandra DUVAL - Mme Julie FONTAINE - M. Jean-Louis FOURCAUD - M. Abderrazak HALLOUMI - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - Mme Chantal NOCQUET - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Sylvie SAP - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>
----------	----	---

Absents	8	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Alain CLAEYS - M. Bouziane FOURKA - Mme Carine GILLES - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Lucile VALLET Conseillers municipaux</p>
---------	---	---

Mandats	3	<p>Mandants M. Aloïs GABORIT Mme Solange LAOUDJAMAÏ Mme Agnès DIONÉ</p>	<p>Mandataires M. Charles REVERCHON-BILLOT M. Anthony BROTTIER Mme Claude THIBAUT</p>
---------	---	---	---

Observations	L'ordre de passage des délibérations est le suivant : 1 à 13, 15, 14, 16 à 49.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Finances
------------------	--

Le projet du Budget Primitif de 2023 qui vous est présenté prend en compte la reprise anticipée des résultats 2022, les restes à réaliser 2022, puis les recettes et les dépenses nouvelles.

Les sections d'investissement et de fonctionnement sont équilibrées respectivement en recettes et en dépenses à 60 627 593,05 € et 136 714 577,00 €, soit un total pour les deux sections de 197 342 170,05 €.

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 495 740,16	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	9 943 898,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	3 540 880,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 357 680,00	9 733 000,00
041	Opérations patrimoniales	300 000,00	300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	469 228,25	13 104 578,92
13	Subventions d'investissement	0,00	1 297 138,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 501 164,00	20 351 512,90
204	Subventions d'équipements versées	4 317 680,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	877 000,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 526 135,00	2 246 585,23
1000	EDUCATION - Investissement courant	2 458 000,00	0,00
1001	Groupe scolaire Andersen : réhabilitation et extension	800 000,00	0,00
1004	Groupe scolaire Montmidi : construction	3 500 000,00	0,00
1005	Groupe scolaire Brassens : phase 2	251 362,00	0,00
1100	EDUCATION POPULAIRE - Investissement courant	370 000,00	0,00
1101	Centre d'Animation Couronneries : construction dont restaurant Eveil	390 000,00	0,00
1102	Frimousse	240 000,00	0,00
1200	SOLIDARITES - Investissement courant	624 900,00	0,00
1201	Crèche Tintam'art et CLSH La Fontaine	200 000,00	0,00
1202	CCAS regroupement 45 rue de la Marne	160 000,00	0,00
2000	VEGETALISATION DE LA VILLE - Investissement courant	565 159,00	0,00
2001	Bois de Saint Pierre : réhabilitation	1 129 000,00	0,00
2002	Plan Canopée et végétalisation des cours d'écoles	1 225 000,00	0,00
2003	Parc de Blossac : Blossac se Ressource	200 000,00	0,00
2004	Tison : Stabilisation de berges et aménagement baignade	871 895,00	0,00
2005	Parc du Triangle d'Or : réhabilitation	445 000,00	0,00
2101	Quartier des Couronneries : renouvellement / rénovation espaces publics	2 390 600,00	0,00
2200	TRANSITION ENERGETIQUE - Investissement courant	364 000,00	0,00
2201	Schéma Directeur Immobilier	360 000,00	0,00
3000	ADMINISTRATION GENERALE - Investissement courant	2 022 392,00	0,00
3100	PATRIMOINE ET IMMOBILIER - Investissement courant	1 084 917,21	0,00
3101	Sites Hôtel de Ville / Puygarreau : aménagements	425 000,00	0,00
3201	Budgets Participatifs	1 297 953,00	0,00
3300	SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS - Investissement courant	263 000,00	0,00

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
3400	CIMETIERE - Investissement courant	80 000,00	0,00
3401	Nouveau cimetière	100 000,00	0,00
4001	Quartier du Palais	2 762 179,89	0,00
4101	Quartier de la Gare : caserne, espaces publics et renaturation de la Boivre	907 542,21	0,00
4200	CULTURE - Investissement courant	852 716,00	0,00
4301	Patrimoine historique : restauration et valorisation	667 753,33	0,00
4302	Réhabilitation église Notre Dame	50 000,00	0,00
4400	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Investissement courant	25 000,00	0,00
4401	Réhabilitation des halles du Marché Notre Dame	250 000,00	0,00
4402	Projet Alimentaire Territorial	206 860,00	0,00
4403	Tison : Travaux et aménagements Île Jouteau	450 000,00	0,00
4500	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - Investissement courant	1 116 315,00	0,00
4600	JEUNESSE ET SPORTS - Investissement courant	365 000,00	0,00
4601	Clubhouse Jean-Luc Gaboreau : création	169 464,00	0,00
45813/45823	Opération sous mandat - CRR Perrault	31 957,00	0,00
45814/45824	Opération sous mandat - CRR Couronneries	110 000,00	110 000,00
	TOTAUX	60 627 593,05	60 627 593,05

FUNCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	2 170 625,47
011	Charges à caractère général	18 640 048,00	0,00
012	Charges de personnel	41 646 609,00	0,00
013	Atténuation de charges	0,00	254 300,00
014	Atténuation de produits	25 708 830,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 000 000,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	9 943 898,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 733 000,00	6 357 680,00
65	Autres charges de gestion courante	27 881 154,00	0,00
66	Charges financières	1 800 000,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	106 038,00	0,00
68	Dotations aux provisions	255 000,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	13 604 639,00
73	Impôts et taxes	0,00	78 563 350,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	35 027 788,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	701 094,00
77	Produits exceptionnels	0,00	35 100,53
	TOTAUX	136 714 577,00	136 714 577,00

Le budget ci-dessus prévoit des dépenses à hauteur de 255 000 € sur le chapitre 68 « Dotations aux provisions ». En effet, de façon structurelle, la restauration scolaire et les garderies périscolaires génèrent une part de recettes non recouvrées, qui s'élève en moyenne à 10 % des titres de recettes émis.

Afin d'améliorer le recouvrement de ces produits, plusieurs actions sont menées :

- maintien d'un rythme constant de l'édition et de l'envoi des titres de recettes. Tout retard est en effet préjudiciable au recouvrement
- vérification systématique des adresses d'envoi des titres de recettes
- travail de proximité avec les familles concernées
- poursuite avec le comptable public de la phase comminatoire amiable, c'est-à-dire permettre l'intervention d'un huissier auprès des usagers concernés.

En parallèle, il est également proposé de poursuivre le mécanisme de provision, mis en œuvre en 2018. En effet, toutes les communes sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques, avec obligation de provisionner dans trois cas (article R. 2321-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)), dont l'un se rapporte à la situation décrite ci-dessus.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la

commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Il est donc proposé d'abonder cette provision pour risques à hauteur de 255 000 € au titre de l'exercice 2023 pour faire face aux risques d'impayés liés aux cantines et garderies. Le cumul ainsi provisionné serait de 1 429 759,40 €.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'abonder la provision pour risques, constituée en 2018, de 255 000 € au titre de l'exercice 2023**
- **d'imputer cette provision à l'article 6817 du budget Principal**
- **d'adopter le Budget Primitif 2023.**

POUR	37		La Maire,
CONTRE	6	M. Anthony BROTTIER, Mme Isabelle CHÉDANEAU, Mme Solange LAOUDJAMAÏ, M. Didier LONGUEVILLE, M. Pierre-Étienne ROUET, Mme Sylvie SAP.	Mme Léonore MONCOND'HUY
Abstention	1	M. Abderrazak HALLOUMI.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		



RESULTAT DU VOTE

Adopté

Affichée le	8 mars 2023	Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	8 mars 2023
Date de réception en préfecture	8 mars 2023	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20230227-172207-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.1	Decisions budgetaires	